

CEPREMAP

CENTRE POUR LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET SES APPLICATIONS

**Les étudiants salariés en France dans les années
1960 -1980 :
Enseignement de quelques enquêtes**

Irina Peaucelle

CEPREMAP

140-142, rue du Chevaleret / 75013 Paris / France

T : (33-1) 40 77 84 10 / F : (33-1) 44 24 38 57

Les étudiants salariés en France dans les années 1960 -1980 : Enseignement de quelques enquêtes

Irina Peaucelle

Cet article a été publié dans la revue trimestrielle du ministère de l'éducation nationale « Education et Formations : études et documents », n° 1, 1982 sous le titre : « Les étudiants salariés : enseignement de quelques enquêtes ».

En 1980 le ministère de l'Education nationale a financé une recherche dont l'objectif était de tenter de définir, à travers les enquêtes qui portaient, à un titre ou à un autre, sur la population étudiante, le concept et les caractéristiques des « étudiants salariés ».

De 1964 à 1980, on dénombrait une dizaine d'études sur la question. Si elles avaient en commun le fait d'être transversales et de procéder par sondage, en revanche elles différaient par l'année d'observation, par l'étendue de l'échantillon, par les modalités d'interrogation des unités statistiques, enfin et surtout, par leur objet.

Ce sont les principaux développements de ces études empiriques qui ont été présentés dans cet article.

LES ETUDIANTS SALARIES :
ENSEIGNEMENT DE QUELQUES ENQUETES

Si on prend comme critère l'appartenance des individus au monde de l'Education ou du travail, les personnes âgées de plus de 16 ans constituent quatre groupes différents :

- les élèves et les étudiants en formation initiale ;
- les étudiants salariés ;
- les personnes actives en formation post-scolaire (permanente et alternée) (1) ;
- les personnes actives ne recevant aucune formation.

On conviendra d'appeler "étudiants salariés" ceux des étudiants qui déclarent exercer un travail rémunéré non occasionnel, c'est-à-dire se renouvelant plusieurs mois de suite. Une confusion toutefois est possible avec la population des "personnes actives en formation post-scolaire".

Pour distinguer ces deux populations dans l'enseignement supérieur on propose trois critères : l'âge, la durée de travail, les sources de revenu. On considère que les personnes dont l'âge est supérieur à 26 ans qui travaillent à temps complet et qui ont comme ressource principale le revenu de leur travail doivent être classées dans la population active. Elles fréquentent les établissements d'enseignement supérieur pour obtenir un complément de formation nécessaire par la vie professionnelle.

Par la suite, quand les renseignements dont on dispose le permettent, on séparera les deux populations.

L'activité occasionnelle des étudiants, sujet qui ne manque pas d'intérêt et proche de l'objet principal, est évoquée également dans cette étude.

(1) Une étude de cette population a été faite par P. LAULHÉ (1980) à partir de l'enquête INSEE sur la formation.

L'objectif principal de cette étude est de décrire la population des "étudiants salariés" et de tenter d'interpréter les motifs qui poussent les étudiants à travailler, en se référant à onze enquêtes, qui couvrent la période de 1964 à 1979. On y trouve des informations concernant le travail des étudiants. Par contre, dans aucune des enquêtes il n'y a de définition du salariat des étudiants.

On porte un intérêt spécial au problème du travail salarié pendant les études comme moyen d'insertion dans la vie professionnelle, problème qui est le moins étudié jusqu'à présent.

I - A PROPOS DES ENQUETES UTILISEES

L'analyse de la population "Etudiants salariés" s'appuie sur quelques enquêtes par sondage dont on est contraint de souligner la différence.

Premièrement, l'objet des observations, c'est-à-dire l'unité statistique, n'est pas toujours la même. "L'étudiant" est l'unité statistique des enquêtes de la MNEF (1964), du CREDOC-IREDU (1974), du CEREQ ⁽¹⁾ et de l'Université de Rennes (1979). L'enquête sur l'emploi de l'INSEE s'intéresse aux personnes humaines en général et son unité statistique est le foyer.

Deuxièmement, les enquêtes diffèrent par l'objet de l'étude. Certaines analysent les ressources et les dépenses des étudiants : celles du CREDOC-IREDU (1973), de la MNEF (1964) et de l'Université de Rennes (1979). D'autres cherchent à expliquer le devenir professionnel et les modes d'insertion dans la vie active, les conditions de travail et les formes d'emploi. Telle est l'enquête du CEREQ et telle aussi est l'enquête sur l'Emploi de l'INSEE ou encore l'enquête de l'Université de Dijon (1980). L'objet de l'enquête nationale de "L'Etudiant" est plus générale : définition précise de l'étudiant, de son mode de vie, de ses problèmes, aspirations, etc.

Troisièmement, chaque Centre choisit une méthode d'échantillonnage en fonction de ses buts et de ses moyens. L'enquête de "L'Etudiant" utilise la méthode des quotas. Les autres préfèrent le sondage aléatoire.

(1) MNEF : Mutuelle Nationale des Etudiants de France
CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions
de vie
IREDU : Institut de Recherche sur l'Economie de l'Education
CEREQ : Centre de Recherche sur les Qualifications.

Quatrièmement, d'après le mode d'observation on a le choix entre les questionnaires anonymes ("L'Etudiant"), l'envoi de lettres aux personnes désignées (CEREQ (1977), CREDOC-IREDU) et les interviews des personnes choisies par l'échantillonnage (CEREQ (1978-1980)).

Cinquièmement, ce qui rapproche les enquêtes sur le plan méthodologique, c'est qu'elles font toutes une analyse transversale, c'est-à-dire qu'elles portent sur une année donnée, mais chaque fois l'année est différente. Ainsi, aucune des enquêtes n'aborde tous les aspects principaux du travail salarial des étudiants et elles ne peuvent pas vraiment se compléter l'une l'autre car elles donnent les descriptions à des moments différents, c'est-à-dire alors que l'univers socio-économique a changé.

La fiabilité des résultats n'est pas non plus égale. La représentativité des étudiants travaillant est aléatoire dans les enquêtes. Ils sont, a priori, mieux représentés dans les enquêtes du CEREQ, car les questionnaires sont adressés aux sortants du système éducatif qui n'ont aucune raison de ne pas répondre aux questions concernant leur travail professionnel durant les études passées. La qualité des réponses à propos de la nature des emplois peut être appréciée comme mauvaise car malgré l'existence des questions on ne trouve pas dans les résultats des enquêtes d'information correspondante. Les raisons de telles "erreurs" d'observation peuvent être multiples : l'incompréhension du vocabulaire ou du sens des questions, l'oubli (surtout si les emplois sont de durée limitée) etc. Il semble pourtant que la déception qu'on éprouve quant aux résultats concernant le type de travail des étudiants doit être due aux enquêteurs qui ne s'intéressaient pas vraiment à ces problèmes.

Le nombre de réponses sur les questions à propos du travail salarié est insuffisant. Il y a lieu de penser qu'il manque de la sincérité et que la crainte d'ennuis administratifs existe quand les sondages sont faits auprès d'étudiants par les autorités de l'administration. Même dans les enquêtes anonymes de "L'Etudiant" le pourcentage de non réponse est de l'ordre de 14 %.

Bien que l'unité statistique soit la même dans presque toutes les enquêtes étudiées, la taille de la population de référence n'est pas la même. Parfois, c'est un établissement supérieur, dans d'autres cas (plus répandus) c'est l'ensemble des disciplines universitaires ou toute la population des étudiants de France.

Passons en revue les principes méthodologiques des enquêtes étudiées.

L'enquête de la MNEF (1964)

La population étudiée comprend les étudiants français célibataires, inscrits en Facultés d'Universités, dans les Grandes Ecoles, les classes préparatoires aux Grandes Ecoles, les Ecoles paramédicales, en capacité de Droit et dans les sections de Techniciens supérieurs. La couverture de l'enquête était de 19 villes. Temporellement, le sondage se déroulait en 3 vagues, d'Avril 1963 à Mars 1964. Le taux total du sondage était de 1/300. Le tirage au sort était fait à base de fichiers de la médecine préventive universitaire

et de façon différente pour les Ecoles supérieures, notamment militaires. Le sondage se déroulait par interview et le rôle de l'enquêteur était important pour aider le correspondant à calculer correctement son budget. L'échantillon était sensé respecter les variables suivantes : nombre d'étudiants dans les villes, facultés ou écoles, année et cycle d'étude, mode de logement, sexe et CSP du père.

Les questions concernant le travail rémunéré sont dans la rubrique "Ressources". Il était demandé si l'étudiant avait un revenu provenant d'un travail et si oui, quel en était le montant. Il était demandé en plus si le travail était déclaré, le nombre d'heures de travail par semaine, et qui était l'employeur.

L'étudiant était interrogé à propos des économies qu'il pouvait faire durant un travail pendant les vacances.

La question à propos de la régularité du travail a été déclinée et les étudiants n'indiquaient pas dans les réponses leurs employeurs ⁽¹⁾. Il faut noter que l'enquête était personnalisée et que les étudiants étaient au courant de l'illégalité du travail au noir.

(1) Au moins cela n'apparaît pas dans les résultats de l'enquête.

L'enquête du Centre d'Etudes de l'Emploi (1966)

L'objet de l'enquête était l'insertion dans la vie active des licenciés en Lettres, Droit, Sciences Economiques et des diplômés de l'Institut d'Etudes Politiques ainsi que des Grandes Ecoles de commerce. L'enquête a été menée en deux temps.

La première fut réalisée en 1967 et s'adressait aux 12 000 diplômés qui ont obtenu leurs diplômes l'année précédente, la deuxième, en 1970. Le nombre de réponses à l'enquête n° 2 était de l'ordre de 6000. La répartition proche de celle de l'échantillon initial, par CSP du père, sexe et diplôme, a été assurée. Toutes les deux ont été faites par correspondance. Le taux de réponses de la première enquête était de 86 %, c'est-à-dire satisfaisant ; le rendement dans l'ensemble le fut aussi (80 %) ⁽¹⁾.

Le questionnaire correspondant à l'enquête du C.E.E. contenait les questions à propos de la nature du travail exercé, mais aussi sur le travail antérieur aux études supérieures ⁽²⁾.

L'enquête du CREDOC-IREDU (1973)

L'échantillon de cette enquête contient 1915 étudiants représentant la population des Universités sans les IUT, CGE et sans le 3ème cycle, de Paris et de la Province. La province est représentée par 3 villes universitaires. Le questionnaire était envoyé par la poste et rempli sans contact avec un enquêteur. Les interviews directes ont eu lieu par la suite durant des séances de travaux dirigés. Pour la "saisie" correcte des étudiants salariés, l'intervention des enquêteurs, aux séances de Travaux dirigés et pas dans d'autres lieux, paraît insuffisante. Un effort a été fait pour représenter les couches sociales modestes, en stratifiant a priori une partie de l'échantillon correspondant à l'Université de Paris IX-Dauphine. La méthode de l'échantillonnage est aléatoire. Le redressement est fait selon les CSP du père, la région, le statut matrimonial, la discipline et le cycle (1er et 2ème) d'études.

(1) Taux de réponse = $\frac{\text{Nombre de questionnaires reçus par les enquêtés}}{\text{Nombre de questionnaires retournés}}$

Rendement = $\frac{\text{Nombre de questionnaires envoyés}}{\text{Nombre de questionnaires retournés}}$

(2) Les réponses seront commentées dans la deuxième partie.

Les questions posées devaient permettre la distinction fine des types de ressources et des postes de consommation de l'étudiant. La question "traditionnelle" sur le travail rémunéré a été posée à savoir si c'était un travail régulier ou occasionnel et combien d'heures par semaine. Les étudiants devaient préciser le montant de leur rémunération mensuelle et indiquer l'employeur. En principe, la partie du questionnaire concernant le revenu du travail est très proche de celle de l'enquête de la MNEF, mais elle contient des questions relatives au conjoint. Pourtant, un des auteurs de cette enquête, L. LÉVY-GARBOUA juge que l'enquête "comporte un questionnaire plus lourd (que celui de la MNEF, I.P.), plus indiscret et plus précis qui a pu dissuader une partie des étudiants fantômes et de ceux qui effectuent un travail au noir" (L. LÉVY-GARBOUA, (1976) p. 72).

L'enquête du CEREQ (1977)

Elle fut réalisée en 1973. Les sortants diplômés ou non en 1971, c'est-à-dire non réinscrits en 1970-71, ont été interrogés par voie postale. La liste de ces personnes fut fournie par les Universités. L'enquête couvrait 8 régions et s'adressait aux sortants des Facultés : Lettres, Sciences Humaines, Droit, Sciences Economiques et Sciences Naturelles. Au total, 9216 questionnaires furent analysés. Le taux de réponse réel global a été de 54 %. Les critères de stratification choisis étaient : discipline de formation, niveau de la dernière inscription, sexe et région ⁽¹⁾. L'objet principal de cette enquête comme de celle du CEE et des autres enquêtes de l'Observatoire du CEREQ (1980) est l'analyse de l'insertion dans la vie professionnelle. Contrairement aux enquêtes postérieures du CEREQ, celle-là contenait des questions concernant le travail à temps plein et à temps partiel durant les études. Il était demandé aussi si, à la sortie de l'Université, les personnes gardaient le même emploi. En l'absence de question directe à propos de la nature de l'emploi pendant les études, on est obligé, dans ce qui suit, de faire des déductions (dont la pertinence est assez fragile) sur la nature de l'emploi des étudiants à partir de l'information sur les personnes qui gardent leur emploi après la fin des études supérieures. Les emplois "d'attente" ou de "subsistance" sont ainsi exclus de l'analyse et leurs caractéristiques restent inconnues.

(1) Notons que la CSP du père n'a pas été retenue comme critère de stratification. Ce sera aussi le cas pour l'enquête du "Guide de l'Etudiant".

Les enquêtes du CEREQ (1978-1980) sur l'accès à l'emploi

Comme dans l'enquête du CEREQ (1977) l'unité d'observation est un sortant français de l'Université ou d'une Ecole ou d'un Institut supérieur. Pour chaque enquête les fichiers des étudiants sont utilisés et ceux qui poursuivent leurs études à l'étranger ou dans un autre établissement sont éliminés.

Les enquêtes se déroulent par voie postale au printemps de chaque année. Une série d'interviews les suit. La comparaison entre les réponses par correspondance et les interviews est faite pour minimiser les erreurs. Les taux de sondage sont différents selon les sous-populations analysées. Ils sont de 1/6 pour le 1er cycle des classes préparatoires aux Grandes Ecoles, STS et IUT ; 1/2 pour le 2ème cycle, sauf pour les petites Universités où le sondage exhaustif est utilisé. Le sondage est exhaustif aussi dans le 3ème cycle et les Grandes Ecoles.

Les questions permettent de saisir l'importance de l'activité professionnelle durant la dernière année d'inscription dans l'enseignement supérieur.

L'enquête du Guide de l'Etudiant (1977 et 1979)

Cette enquête diffère des autres par sa méthode qui est la méthode des quotas. Cette méthode a l'avantage de rendre l'enquête plus économique et sa réalisation plus rapide. Elle est utilisable surtout pour les enquêtes comportant des difficultés d'observation. Celle-là est menée d'une façon anonyme, ce qui permet l'étude des opinions, des motivations et entre autres du rapport envers le travail salarié. Cette méthode a des inconvénients particuliers. Elle exige une bonne connaissance de la population avant le sondage, car elle n'a pas de base théorique. De plus, elle repose sur une très grande initiative de la part des enquêteurs dans le choix des personnes correspondant à l'échantillon, d'où les difficultés pour faire un contrôle approprié.

./.

Une équipe de 43 enquêteurs a interrogé 4500 étudiants en 1977 et 2950 en 1979, dans 39 villes et dans plus de 500 endroits différents. Cet échantillon représentait les étudiants dans les Universités, les Ecoles et tous les autres Etablissements d'enseignement supérieur. Les niveaux suivants de stratifications ont été, selon les organisateurs, respectés : ville universitaire, discipline et cycle, sexe, nationalité, type d'hébergement.

Le questionnaire n'a pas comporté d'interrogations relatives au travail. Il était seulement demandé si l'étudiant occupait un emploi au moment de l'enquête et si cet emploi était à temps complet, à temps partiel mais régulier ou à temps partiel de temps en temps. Une autre question concernait le nombre d'emplois pendant les dernières grandes vacances universitaires et en quoi consistaient ces jobs. Les réponses à la dernière question n'ont pas été exploitées par les enquêteurs ; elle se référait d'ailleurs uniquement au job pendant les vacances, ce qui n'est pas, par définition (page 1), un travail salarié.

L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) (1970)

Cette enquête, qui permet la description très fine de la mobilité professionnelle des jeunes sortant du système de formation entre deux dates 1965 et 1970, ne contient que la question sur la durée du travail exercé par les élèves et les étudiants. Les réponses à cette dernière question n'ont pas été publiées dans l'INSEE (1972) et il n'était pas prévu dans le questionnaire de faire croiser cette question avec toutes les autres concernant la nature de l'emploi des personnes.

Enquêtes en cours ou aux résultats encore non publiés

Les dernières enquêtes sur l'enseignement supérieur sont orientées, comme dans le passé, d'une part vers les dépenses et ressources (enquête de l'Université de Rennes (1979)), et d'autre part vers le devenir professionnel des anciens étudiants (Université de Dijon (1980) et de Toulouse (1980)). L'enquête pilote sur l'Emploi de l'INSEE (Novembre 1980) peut, comme aucune autre auparavant, saisir le salariat des étudiants. Malheureusement, on ne dispose pas encore des résultats de ces quatre enquêtes.

L'enquête sur les ressources de l'étudiant comprend les questions "traditionnelles" sur le sujet. Il est demandé pourtant de décrire l'emploi, ce qui ne figurait pas dans les enquêtes précédentes (de la MNEF et du CREDOC-IREDU).

Dans le questionnaire de l'Université de Toulouse, il n'y a qu'une question sur ce sujet et elle est inapte à une analyse du travail salarié. On demande le revenu du travail et le type d'emploi, sans précision à donner sur le dernier point.

L'enquête de l'Université de Dijon (IREDU) peut fournir des renseignements assez riches en la matière. En plus de la durée de travail (temps plein, temps partiel et nombre d'heures par semaine) et du salaire mensuel, la question est posée, comme ceci l'a déjà été dans l'enquête de la MNEF (1964), de savoir si l'étudiant était pendant ses études :

- salarié de l'Education nationale ou d'une autre administration : fonctionnaire, contractuel ou auxiliaire
- salarié dans le secteur privé, ou d'un particulier avec un contrat à durée indéterminée ou avec un contrat à durée déterminée.

Il est demandé en plus de nommer l'emploi et le décrire, de définir l'activité économique de l'entreprise.

Au niveau national, une information de la même importance pourra être dégagée de l'enquête pilote sur l'emploi (1980). Pour les personnes qui poursuivent des études initiales tout en exerçant une activité professionnelle il est demandé d'un côté de définir le type d'établissement fréquenté et d'indiquer la formation suivie ; d'autre part, comme dans toutes les enquêtes sur l'emploi, ils doivent répondre aux questions définissant le type de l'emploi : situation, profession, travail salarié ou indépendant et donner la description de l'entreprise.

I.2 - Quelques remarques pour les enquêtes à venir sur les étudiants salariés

Sans présumer de l'importance du problème du salariat parmi les étudiants ni de la priorité qu'il occupe par rapport aux autres problèmes qui se posent à l'enseignement supérieur, un questionnaire spécifique à la population des étudiants salariés doit, nous semble-t-il, rendre compte au moins de trois aspects concernant la motivation des étudiants à exercer un travail rémunéré :

- la motivation financière
- le changement des conditions de vie que le travail rémunéré implique

- la motivation d'insertion dans la vie professionnelle, sachant, bien entendu, que ces trois aspects interagissent les uns sur les autres.

Les enquêtes existantes couvrent mal ces trois aspects. Quelques-unes d'entre elles ⁽¹⁾ peuvent être complétées pour enrichir nos connaissances sur les motivations à exercer un travail comme moyen d'insertion dans la vie active.

Mais les deux autres problèmes (financier et de mode de vie des étudiants salariés) sont alors sous-estimés. De même, les enquêtes sur les ressources des étudiants sont en cours, mais outre qu'elles n'ont pas la dimension nationale, elles négligent l'aspect insertion.

Une enquête spécifique pourrait être basée sur un échantillon établi à partir du fichier exhaustif du Ministère de l'Éducation et d'autres Ministères dont relèvent les Établissements de l'enseignement supérieur. Il serait mieux de l'organiser au printemps, quand le mode de vie des étudiants est le plus déterminé, ou en "vagues successives" pour appréhender éventuellement le caractère saisonnier du travail salarié. Il est préférable qu'elle soit anonyme.

Le questionnaire devrait permettre d'isoler la population des étudiants salariés. D'après la définition qu'on a proposée, les questions de l'âge, de l'intensité du travail et des ressources principales du revenu doivent être incluses.

Pour des raisons de comparabilité des résultats avec les enquêtes antérieures, il serait prudent de conserver dans une nouvelle enquête certaines questions sans modifications.

(1) On pense aux enquêtes du CEREQ sur l'accès à l'emploi.

II - RESULTAT DES ENQUETES

Compte tenu de la disparité méthodologique et des univers couverts par les enquêtes existantes, on est obligé de faire les comparaisons des résultats avec beaucoup de prudence. De plus, les effectifs des étudiants salariés sont assez faibles dans toutes les enquêtes et doivent en conséquence être considérés comme des ordres de grandeur.

Ainsi on observe une discordance dans la proportion d'étudiants exerçant un travail rémunéré à temps complet. Selon l'enquête du Guide de l'Etudiant, ils seraient 4,5 % en 1977 ; selon l'enquête de l'UNEF ⁽¹⁾ on en compterait 25,5 % en 1976. Ce désaccord flagrant ne peut s'expliquer que par une différence de méthode d'échantillonnage ou de définition de la catégorie "étudiants salariés".

L'information qui se dégage de l'étude des enquêtes ⁽²⁾ peut être articulée autour de trois thèmes :

- caractéristiques de la population "étudiants salariés"
- rôle du salaire dans le mode de vie de l'étudiant
- le travail des étudiants comme moyen d'insertion dans la vie professionnelle.

Qui sont les étudiants salariés ?

Age

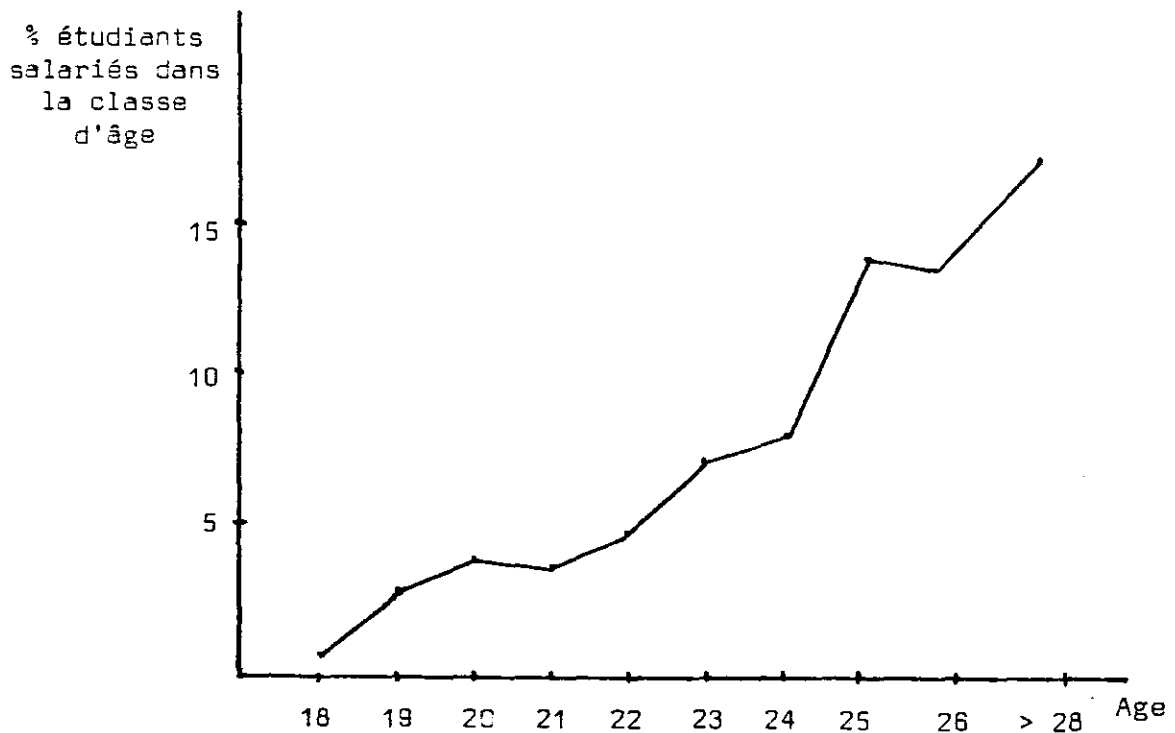
En 1979, l'âge moyen des étudiants était de 21 ans et l'âge moyen de ceux travaillant parmi eux, 22 ans. C'est à cet âge que les personnes interrogées donnent le plus facilement la réponse à la question concernant leur travail rémunéré (12 % ne répondent pas, contre plus de 20 % à l'âge supérieur à 25 ans et inférieur à 19 ans).

(1) Voir Y. AGNES (1977).

(2) Cf. Bibliographie.

Graphique 1

Etudiants travaillant à temps complet en 1979 suivant l'âge (en %)



Source : Enquête "L'Etudiant 1979".

Il n'est pas étonnant que plus les étudiants sont âgés, plus ils ont tendance à exercer un travail rémunéré à temps complet. Les personnes dont l'âge est supérieur à 25 ans sont relativement peu nombreuses parmi les inscrits dans l'enseignement supérieur et ils sont le plus souvent salariés (quand on totalise les cas de travail à temps complet et partiel).

Tableau 1

Etudiants disposant de revenus
provenant de leur travail en fonction de l'âge (en %)

	Age			
	Moins de 19 ans	De 19 à 21 ans	De 22 à 24 ans	Plus de 25 ans
Etudiants disposant :				
. de revenus venant de leur travail (c'est-à-dire exerçant un emploi)	15,7	27,1	39,6	46,4
. d'économies venant de leur travail pendant les vacances	18,6	25,7	23,4	24,9
. de revenus de leur travail comme source unique de revenus	-	2,4	5,5	8,6

Source : Enquête de la MNEF "Le budget de l'étudiant" pp. 66-67.

On déduit du tableau 2 que le travail occasionnel pendant les vacances est répandu à tous les âges et spécialement à l'âge moyen des étudiants : 20-21 ans. Plus de 20 % d'étudiants ont eu des jobs durant les vacances. Le revenu du travail ne représentait pourtant qu'une faible part des ressources. Même les personnes de plus de 25 ans, qu'on a tendance à considérer comme salariés en formation post-scolaire, ne vivaient que dans 8,6 % des cas du seul revenu de leur travail. Cette remarque, d'ailleurs, fait penser que la limite d'âge ne peut pas être le seul critère de distinction des populations entre l'une plutôt studieuse et l'autre plutôt travailleuse. C'est pourquoi on a proposé (page 1) d'associer à l'âge d'autres critères tels que la durée de travail par semaine et les sources de revenu pour exclure de la population des étudiants salariés les personnes effectivement intégrées dans la vie active, c'est-à-dire travaillant à temps complet ou presque et ayant un salaire comme source principale de revenu. L'enquête de la MNEF révèle pourtant que, parmi les étudiants travaillant et âgés de plus de 25 ans, il y en a qui continuent d'avoir la majeure partie de leurs ressources provenant d'une autre source que le travail (par exemple, 12,4 % d'entre eux avaient en 1964 comme unique ressource l'aide de la famille, contre 8,6 % qui ne disposaient que du revenu de leur travail).

Sexe

On observe qu'il y a davantage d'hommes parmi les étudiants salariés bien que le pourcentage de femmes ne soit pas négligeable non plus.

En 1973 ⁽¹⁾, 16,9 % du revenu des étudiantes provenaient d'un travail non occasionnel et 1,3 % du travail occasionnel. Pour les étudiants les chiffres étaient respectivement : 27,7 % et 1,4 %. En 1979 on trouve les chiffres suivants relatifs au travail rémunéré pour les deux sexes et on remarque que la distinction est peu importante :

Tableau 2

Etudiants exerçant un travail rémunéré en 1979 (en %)

	Femmes	Hommes
A temps complet	4,6	7,0
A temps partiel	16,7	17,6
Occasionnellement	25,9	22,4

Source : Enquête "L'Étudiant 1979".

(1) Source : Enquête CREDOC-IREDU.

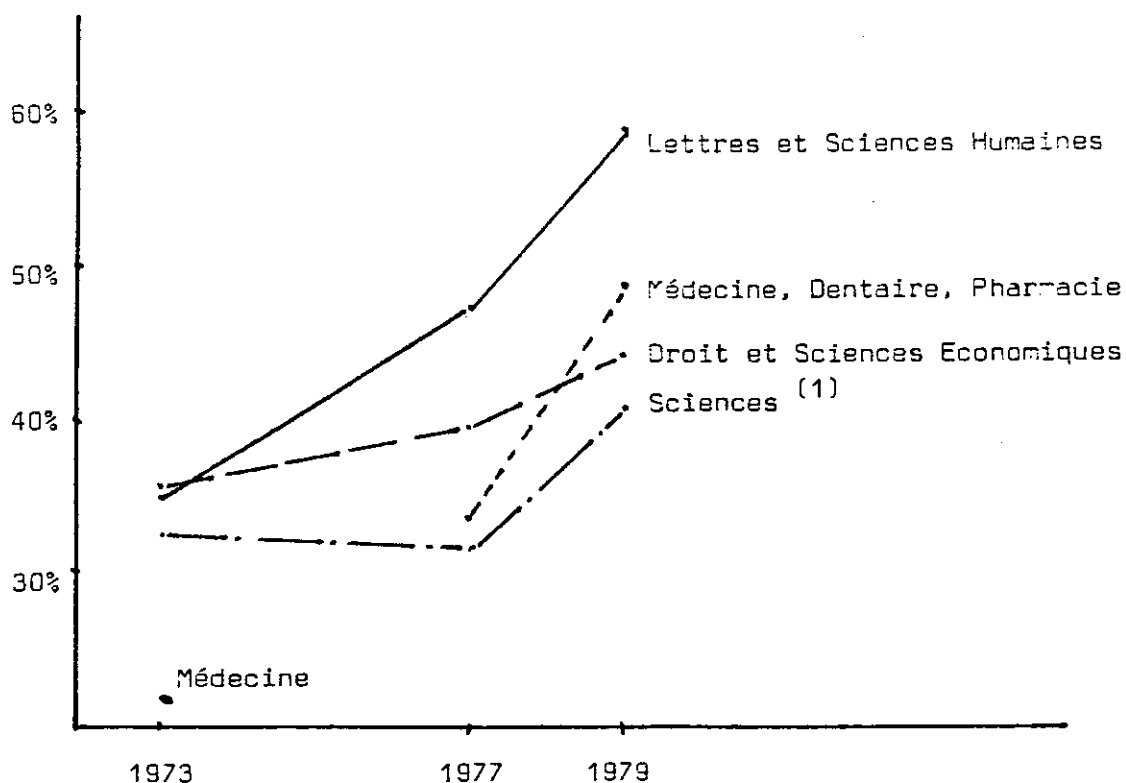
Les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants à travailler de temps en temps et cela doit être dû à la spécificité de certains travaux occasionnels : garde d'enfants, tâches ménagères, colonies de vacances.

Etablissements d'Enseignements

Les données fournies par les enquêtes sur les entrées dans la vie active montrent une fréquence faible du travail salarial dans les établissements d'enseignements supérieurs en dehors de l'Université. Ainsi on suit l'évolution du temps de travail à l'intérieur de l'Université selon la discipline.

Graphique 2

Exercice du travail rémunéré au moins occasionnel
selon les disciplines universitaires
(en % par rapport aux effectifs des étudiants)



Source : Enquêtes du CREDOC-IREDU (1973) et de "L'Etudiant" (1977) et (1979).

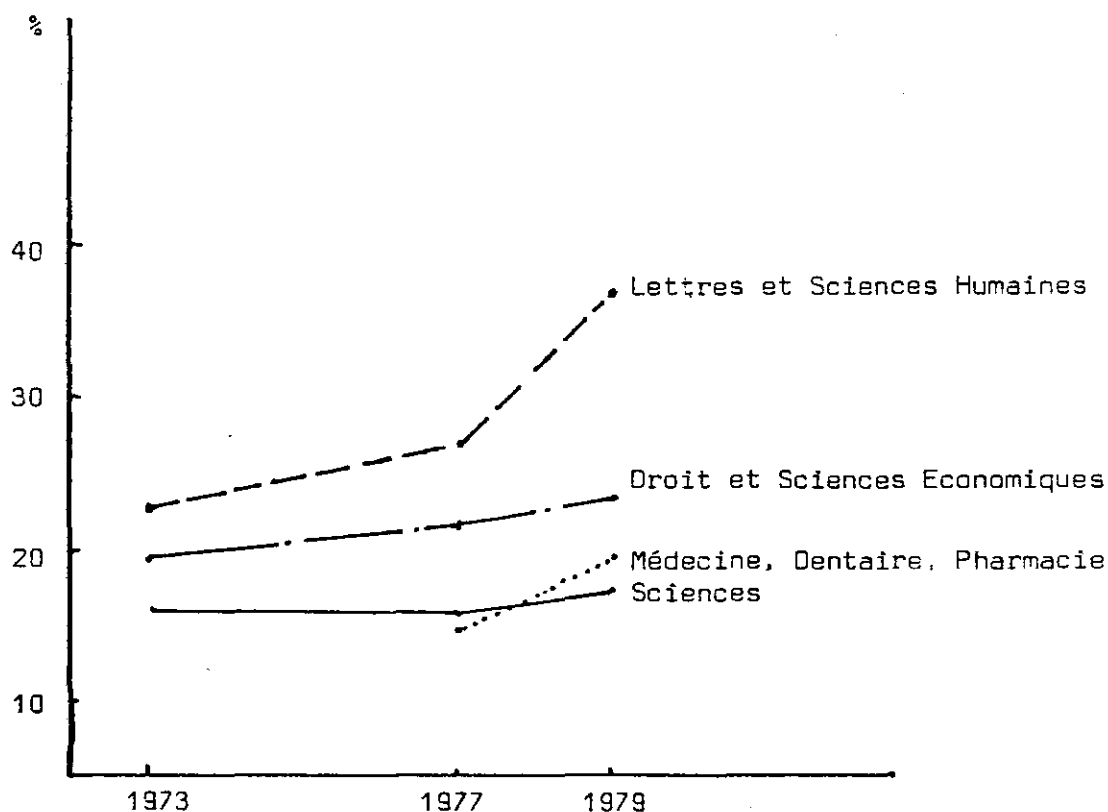
(1) "Etudes scientifiques" regroupe les disciplines suivantes : Chimie, Physique, Mathématiques appliquées aux Sciences Sociales, Mathématiques, Informatique, Géologie, Astronomie, Biologie, Agronomie...

./.

En 1973 la proportion des étudiants travaillant ne variait pas beaucoup selon les disciplines, entre 32 % et 35,5 % ; sauf la Faculté de Médecine, qui était, dans l'enquête du CREDOC-IREDU, étudiée sans les étudiants en Dentaire et en Pharmacie et où de ce fait on comptait seulement 21 % d'étudiants salariés. Entre 1973 et 1977-79, un accroissement s'est manifesté surtout dans les disciplines de Lettres et Sciences Humaines. On enregistre que l'exercice du travail devient très répandu dans les Facultés de Médecine, Dentaire et Pharmacie en 1977-79.

Graphique 3

Répartition des étudiants salariés (travail régulier)
selon les disciplines (en %)



Source : Enquêtes du CREDOC-IREDU et de "L'Etudiant" (1977)-(1979).

La comparaison entre les graphiques 2 et 3 montre l'importance du travail non occasionnel parmi les étudiants de Lettres et de Sciences Humaines. Par contre, c'est le travail occasionnel qui prévaut pour les futurs médecins, pharmaciens et dentistes. Ce sont les étudiants en Sciences qui travaillent proportionnellement le plus rarement.

La recherche des causes de l'évolution différenciée selon les Facultés universitaires suggère l'analyse du temps de travail scolaire obligatoire ou nécessaire pour réussir dans ces disciplines et l'analyse des débouchés professionnels à leur issue ⁽¹⁾. Le temps consacré aux études dans les classes préparatoires, STS, IUT, Ecoles d'Ingénieurs, est supérieur à la moyenne pour l'ensemble des étudiants. Les étudiants salariés dans ces établissements sont très rares. Le nombre d'heures de travail personnel par semaine est le plus faible dans les UER de Lettres, Sciences Humaines, Droit et Sciences Economiques et le salariat est répandu parmi les étudiants de ces disciplines.

Niveau d'étude

Le pourcentage des étudiants salariés dans les effectifs de chaque cycle augmente progressivement avec le niveau des études. En 1973 ⁽²⁾ la part du travail régulier dans le total des ressources des étudiants du premier cycle était égale à 17,3 % ; tandis qu'elle montait à 27 % pour les étudiants du 2^e cycle.

L'information ⁽³⁾ dont on dispose à partir de la répartition des étudiants travaillant dans une des universités de province où sont enseignées toutes les disciplines, permet d'évaluer qu'un étudiant sur 8 serait salarié en 1^{er} cycle, 1 sur 3 en 2^eme et 1 sur 2 en 3^e cycle.

Les chiffres des tableaux de l'Observatoire National des entrées dans la vie active ⁽⁴⁾ montrent qu'en 1978 en 3^e cycle 49,7 % d'étudiants (hommes) en Sciences naturelles travaillaient plus de 30 heures par semaine, et seulement 33 % n'avaient pas eu d'activité salariée. Au contraire, aux autres niveaux, la majorité a été constituée d'étudiants n'ayant pas de travail rémunéré en 1^{er} cycle ; ils étaient 56 % (toujours pour les hommes).

(1) L'éclairage partiel de ce phénomène est donné plus loin dans ce texte.

(2) Enquête CREDOC-IREDU.

(3) SEIS (1980).

(4) CEREQ (1978) Volume 3.

Répartition géographique

En 1964 (MNEF) parmi les étudiants, il y avait 32 % de salariés. La répartition géographique des établissements fréquentés apparaît être le facteur majeur, car à Paris 42,6 % d'étudiants étaient salariés contre 25,5 % seulement en province. De même en 1973 (CREDOC) ⁽¹⁾, la part du travail régulier représentait 29 % des ressources des étudiants à Paris et 19,4 % en province. Le tableau 3 présente la répartition géographique des étudiants salariés en 1979 (Guide de l'Etudiant).

Tableau 3

Répartition géographique des étudiants exerçant un travail non occasionnel en 1979

Taux d'étudiants et pourcentage de la région	Total	Paris	Bassin Parisien	Sud-Ouest	Est	Ouest	Nord	Centre Est	Méditerranée	Total Province
Taux d'étudiants exerçant un travail non occasionnel	23,1	24,2	25,6	22,3	20,9	20,3	23,9	22,9	22,5	22,6
% de la région dans la population des étudiants "salariés"	100	36,3	10,7	10,5	7,0	7,4	5,1	11,4	11,5	63,7

Source : Enquête "L'Etudiant 1979".

En 1979, plus du tiers (36,3 %) des étudiants exerçant un travail non occasionnel se retrouvent à Paris. Les autres sont répartis entre les régions selon l'importance de l'enseignement post-secondaire et le degré de concentration des "étudiants salariés" dans chaque région.

En effet, la différence entre les régions est assez marquée quant au pourcentage des "salariés" parmi les étudiants. Ce sont les académies du Nord qui suivent celles du Bassin Parisien avec 23,9 % de "salariés" parmi les étudiants, tandis que les mêmes académies en comptent le moins en nombre. Dans les régions du Sud-Ouest, de la Méditerranée et du Centre-Est, le taux d'étudiants exerçant un travail non occasionnel est proche de la moyenne nationale.

(1) La province dans cette enquête était représentée par 3 villes universitaires.

La concentration inégale des étudiants salariés parmi les régions peut aussi s'expliquer par la distribution des disciplines d'enseignement supérieur dans les Académies. On analyse plus loin l'influence de ce facteur sur le salariat des étudiants.

Les autres facteurs peuvent être la répartition des couches sociales par région et la concentration des secteurs d'activités plus ou moins appropriées au travail des étudiants.

CSP des Parents

On suppose que le travail représente principalement de l'intérêt pour les étudiants dans la mesure où il leur permet de résoudre le problème des ressources. Dans cette optique, il est logique de chercher dans l'origine sociale le facteur décisif du salariat des étudiants. Pourtant la réalité ne propose pas de liaison linéaire entre le revenu des parents et le travail salarial des étudiants.

En 1964, 44 % d'étudiants issus de familles d'employés et d'agriculteurs travaillaient. Parmi les enfants d'ouvriers, cadres moyens et patrons, il y en avait 35 % ; parmi les enfants dont les parents exerçaient des professions libérales, cadres supérieurs et rentiers sans profession, environ 27 %. Il semble que le travail avait donc déjà un rôle important pour toutes les CSP.

L'apparition dans le même groupe des enfants d'ouvriers et de patrons prouve aussi que l'origine sociale n'est pas le seul élément. Le problème de l'autonomie par rapport à la famille doit jouer son rôle également et ce, quelle que soit l'origine sociale. Encore que dans l'enquête de la MNEF ne soient retenus que les étudiants célibataires qui, a priori, ont plus rarement rompu des liens avec leur famille d'origine.

L'étude du Centre d'Etude sur l'Education traite aussi le problème de l'activité rémunérée durant les études supérieures en fonction de la CSP des chefs de famille, mais uniquement pour les étudiants du second cycle.

Tableau 4

Fréquence de l'activité professionnelle des étudiants du 2^e cycle selon l'origine sociale en 1967 (en %)

Travail durant les études	CSP du père	Agricult.	PDG, Indus- triels, gros com- merçants	Profes- sions li- bérales, cadres su- périeurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Petits commerçants, Artisans	Armée et Police
	Temps plein		25,1	11,9	10,6	18,8	26,2	29,0	21,8
Temps partiel		15,4	15,0	16,0	16,4	16,6	17,3	19,0	16,4

Source : Ph. VRAIN (1973) p. 35.

Il ressort qu'en 1967, au niveau du second cycle, les résultats sont "ordonnés" différemment. Ce sont les fils des ouvriers qui travaillent le plus souvent, dans 46,3 % des cas. Après vient le groupe avec un revenu du chef de famille moyen : agriculteurs, employés, petits commerçants. Leurs fils-étudiants travaillent dans 41 - 43 % des cas. Moins souvent sont salariés les enfants des cadres moyens (35 %) et des classes aisées : professions libérales, cadres supérieurs, PDG (27 %). Sur le plan du temps de travail (temps plein, temps partiel), les groupes distingués ne se modifient que très peu. Les deux extrémités restent les mêmes pour le plein temps. Les enfants des petits commerçants et artisans se distinguent du groupe des "moyennes ressources" ; ils travaillent plus souvent à temps partiel que tous les autres étudiants salariés et moins souvent à temps plein que leurs camarades des classes moyennes. Cela peut être dû au fait qu'ils peuvent plus facilement trouver à travailler dans les entreprises de leurs parents et accorder plus facilement les horaires aux heures de cours.

Dans l'année 1979 (pour tous les étudiants) la composition des groupes a encore changé.

Tableau 5

Fréquence de l'activité professionnelle des étudiants
selon l'origine sociale en 1979 (en %)

Travail durant les études	CSP des pa- rents	Agricult.	Patrons Industrie et Com. ^{ce}	Prof.lib. Cadres supér.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Inactifs	Personnel de service
Temps plein (1)		8,7	5,5	3,6	7,9	8,9	4,2	5,8	12,3
Temps partiel (2)		14,6	12,2	16,3	14,3	25,8	20,7	18,5	30,3
Travail non occasion- nel (1)+(2)=(3)		23,3	17,7	19,9	22,2	34,7	24,9	24,3	42,6

Source : Enquête "L'Etudiant 1979".

Le groupe où les étudiants salariés sont plus fréquents est composé des enfants de personnel de service dont 42,6 % travaillent (parmi eux 12,3 % à temps plein) et des enfants d'employés, environ 35 %.

Le deuxième groupe contient les enfants d'agriculteurs, cadres moyens, ouvriers, inactifs (22 - 24 % de salariés). Et le dernier groupe, les enfants de patrons, de professions libérales et cadres supérieurs qui travaillent dans 20 % des cas.

Le partage entre le travail à temps complet et le travail à temps partiel se fait différemment à l'intérieur de chaque groupe social. Ainsi par exemple les fils des patrons travaillent-ils à temps plein, proportionnellement à leurs effectifs, plus souvent que les fils d'ouvriers. Le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu parmi les fils des cadres supérieurs, professions libérales et ouvriers (1 sur 5 seulement travaille à temps plein) que parmi les autres couches sociales (où le rapport est le plus souvent de l'ordre de 1 sur deux ou sur trois).

La raison de la modification observée du contenu des groupes peut se rechercher dans l'évolution d'autres sources de financement de la vie et des études de l'étudiant que l'aide de la famille. L'aide publique en nature et en espèces est différente selon les ressources des familles et la proximité de l'établissement d'étude du lieu d'habitation des parents. Les changements d'allocation de cette aide influent sur la nécessité du recours à un travail

rémunéré. Cet aspect a été étudié par L. LEVY-GARBOUA (1976). L'auteur constate la dégradation progressive de l'aide publique directe par étudiant en francs constants entre 1965, quand elle était de 2019 francs (F. 75) et 1974 avec seulement 1309 francs (F. 75).

Entre 1963 et 1974 pourtant l'aide publique aux étudiants des familles d'agriculteurs était plus forte que chez les autres catégories. Et c'est dans cette seule couche sociale qu'on observait durant cette période la diminution de la part du revenu provenant du travail.

Situation de famille

Les revenus des étudiants dépendent de la situation de famille. Comme base on prend le revenu du travail non occasionnel de l'étudiant vivant seul en 1973 ⁽¹⁾. L'étudiant qui vit maritalement gagnait 2,4 fois plus, marié depuis moins de 6 mois, 1,6 fois plus et marié depuis plus de 6 mois, 4,1 fois plus, toujours pour cette année 1973.

D'après l'enquête du Guide de l'Etudiant (1979) la majorité des étudiants étaient célibataires (83 %). Les célibataires travaillent proportionnellement beaucoup moins souvent que leurs collègues mariés ou vivant maritalement.

Tableau 6

Fréquence du travail salarial selon la situation de famille

Type de travail	Célibataire	Vivant maritalement	Marié sans enfant	Marié avec un enfant	Marié avec plusieurs enfants
Temps complet	4,9	9,5	11,6	22,1	23,3
Temps partiel	16,5	19,8	25,7	20,4	14,4
Total du travail non occasionnel	21,4	29,3	37,3	42,5	37,7

Source : Enquête "L'Etudiant 1979".

(1) Enquête CREDOC-IREDU (1973).

L'examen du tableau 6 permet de constater que le travail salarial est le plus répandu parmi les étudiants mariés ayant un enfant, qui travaillent presque 2 fois plus souvent que les célibataires. La probabilité de travailler à temps complet augmente avec l'accroissement de la famille propre de l'étudiant. Mais ce sont les mariés sans enfant qui travaillent plus souvent que les autres étudiants à temps partiel.

On trouve ici probablement deux influences. Celle de l'âge. Ce sont les étudiants les plus âgés qui sont mariés ou ont charge de famille. Mais intervient bien sûr la pression du besoin. Le travail est rendu nécessaire par les besoins financiers plus forts de la famille. Ce besoin pousse d'ailleurs l'étudiant à interrompre ses études, et éventuellement à les poursuivre en formation permanente.

Rôle du salaire dans le mode de vie de l'étudiant

a) L'impact des salaires dans les ressources des étudiants

Trois enquêtes eurent pour objectif la description des ressources et des dépenses des étudiants : MNEF (1964), CREDOC (1973), Rennes (1979) (1).

Pour estimer les ressources de l'étudiant les enquêteurs ont recueilli des réponses directes à propos de l'aide de la famille, du montant de la bourse perçue, des prêts, revenu du travail, etc. D'autre part, ils ont estimé à partir des données des enquêtes les ressources indirectes telles que : aide en nature de la famille. Au CREDOC et à l'IREDU on a évalué aussi l'impact du revenu du conjoint et de l'aide en nature de l'Etat.

Tableau 7

Evolution de la nature des ressources
des étudiants entre 1963 et 1973 (%)

	Aide directe de la famille	Aide publique en espèces	Revenus du travail	Autres ressources
1963	55,7	21,2	21,9	1,2
1973	53,0	16,7	26,4	3,9

Sources : Enquêtes de la MNEF et du CREDOC-IREDU, avec les corrections faites par L. LÉVY-GARBOUA (1976) p. 61, 74 pour les rendre comparables

(1) L'analyse de la population des étudiants salariés n'est pas encore développée à partir de cette enquête.

L'aide de la famille domine les autres formes de financement, bien qu'elle ait diminué. De même, l'aide publique a baissé sensiblement, pourtant même en 1964 sa part a été limitée. Le recours massif au travail était inévitable durant ces 10 ans pour compenser la part décroissante des autres sources.

Par la suite on analyse la situation des étudiants salariés seulement pour 1973 ⁽¹⁾ car on ne possède pas d'information plus récente.

La part du travail régulier dans le total des ressources était égale pour l'ensemble de la population universitaire à 22,5 % ⁽²⁾. Les étudiants dont la part des salaires dans le total des ressources dépasse la moyenne ont, sur plusieurs points, des caractéristiques particulières (voir graph.4 page suivante). Ce sont plus souvent des parisiens que des provinciaux. Ceci s'explique en partie par une plus grande possibilité de trouver du travail mieux rémunéré, mais aussi par le fait qu'ils sont plus indépendants de l'aide extérieure. L'aide publique (en espèces et en nature) et l'aide privée en espèces sont plus avantageuses pour les provinciaux. Les parisiens ont le privilège d'être aidés largement par leurs familles en nature. Pour le reste, ils comptent sur le revenu du travail, qui représente 29 % du revenu (contre 19,4 % pour les étudiants de province).

Les ressources des étudiants ne sont pas les mêmes selon le cycle d'études. Elles étaient de 29,5 % plus fortes en 2ème cycle qu'en premier. Les parts des salaires étaient respectivement : 27 % et 17,3 %. Nominale, le revenu du travail dans le second cycle était le double de celui du premier (en francs 1973).

Ce sont les étudiants qui vivent avec un conjoint qui comptent le plus sur le revenu venant de leur travail. Ce dernier représente pour eux 45,5 % du total, c'est-à-dire deux fois plus que pour un étudiant moyen. Les étudiants mariés tirent de leur travail 37,2 % de leur revenu.

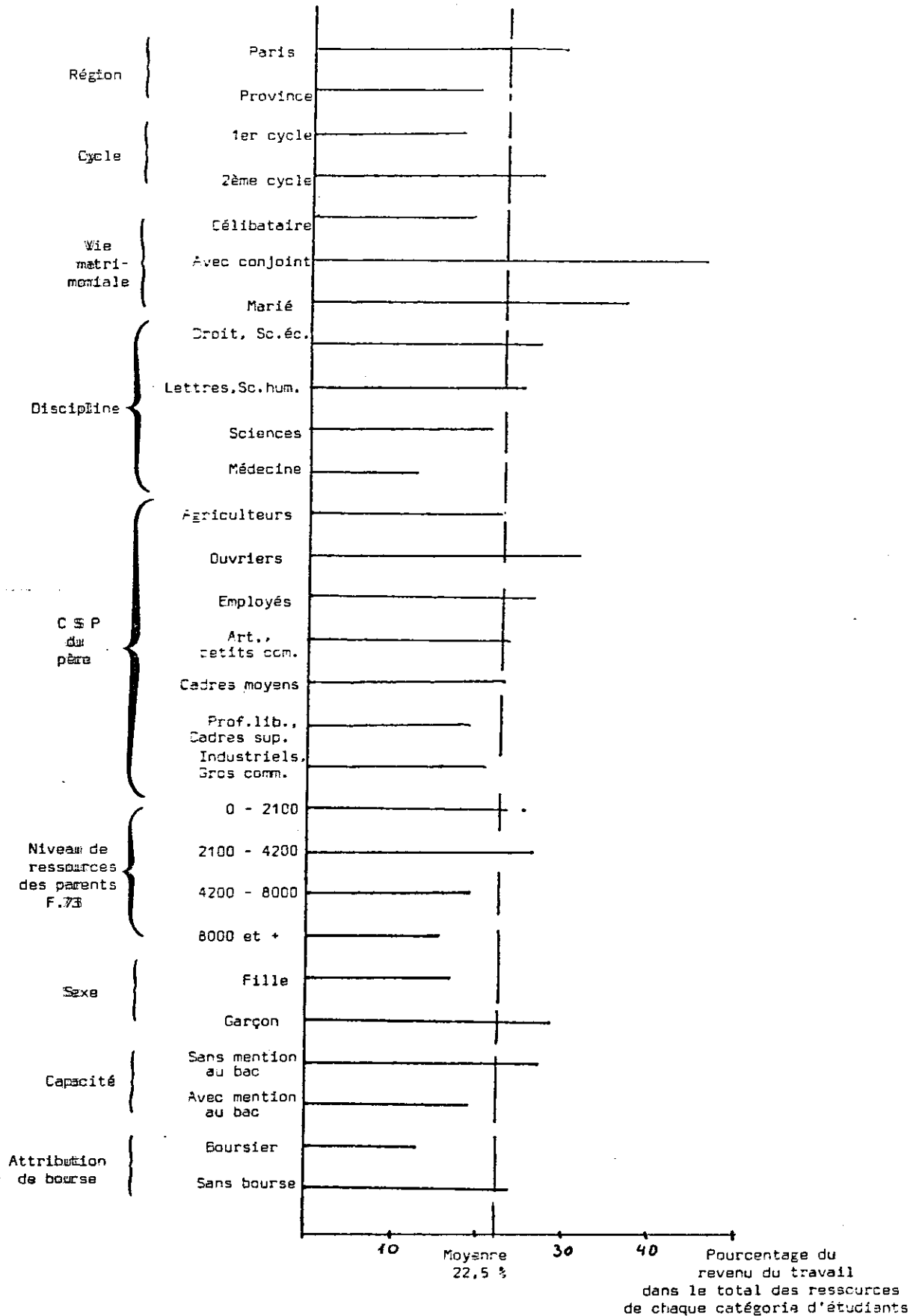
(1) Enquête du CREDOC-IREDU (1973)

(2) Le chiffre de la colonne trois du tableau 9 représentait la part du revenu du travail dans les ressources totales - aide publique en nature.

Graphique 4

Pourcentage du revenu du travail dans le total des ressources de chaque catégorie d'étudiants.

Source : Enquête du CREDOC-IREDU (1973/1974)



La série des ressources selon la discipline fait apparaître que les étudiants en Médecine disposaient au total de moins d'argent que les autres, et ce, surtout parce qu'ils ont peu de revenus provenant de leur travail (12 %). Les aides totales dont ils disposent sont pourtant supérieures à la moyenne. Par contre, les étudiants en Droit, Sciences Economiques, Lettres et Sciences Humaines financent par leur travail plus de 30 % de leurs dépenses (ce revenu est supérieur à 25 % des ressources totales).

Nominalement, le revenu du travail non occasionnel est le plus fort chez les enfants d'ouvriers ; il représente 31,4 % de leurs ressources. La part de l'aide en espèces de leurs familles est très faible (10,3 % de ressources). Les enfants des employés sont en deuxième position avec la part provenant du travail égale à 26,6 %. Pour toutes les autres catégories professionnelles, elle ne dépasse pas la moyenne, avec le minimum pour les enfants des professions libérales et cadres supérieurs (18,5 %).

Le revenu du travail est fortement corrélé aussi avec le niveau de ressources des parents. Plus les parents sont aisés, plus facilement ils couvrent aux besoins de leurs enfants étudiants et moins ces derniers sont obligés de compléter leur budget par le travail. Une exception doit être signalée dans cette règle. Les enfants des parents les plus pauvres (niveau de ressources des parents est 0 - 2100 Francs 73) sont mieux aidés par les fonds publics que les enfants des familles à revenus un peu moins bas (niveau de ressources dans la tranche de 2100 - 4200 Francs 73).

En conséquence, pour un total de ressources équivalent (un peu au-dessous de la moyenne), les étudiants des milieux les plus défavorisés ont plus de ressources provenant de l'aide publique et ainsi ils sont moins contraints travailler. La part du salaire représente pour eux 23 %, tandis que pour les enfants des familles à revenus un peu moins bas, elle est de 26 %.

Les garçons gagnent plus d'argent en moyenne que les filles (grâce surtout à la fréquence supérieure de l'exercice du travail). Ils dépensent aussi plus que les filles. Pourtant les deux sexes sont aidés par l'Etat et la famille de la même façon. Au total le pourcentage du revenu de travail chez les garçons est de 27,7 % et 16,9 % chez les filles.

./.

Curieusement, la mention au bac joue aussi un rôle. Les étudiants n'ayant pas de mention au bac doivent gagner plus pour atteindre le niveau de ressources dont dispose un étudiant moyen.

Evidemment, les boursiers ont moins de raison de chercher du travail au noir que les étudiants qui n'ont pas de bourse. Le revenu de leur travail n'atteint que 13 % du total des ressources. Pourtant, il faut se méfier beaucoup de la sincérité des réponses des étudiants sur ce sujet. En 1963, 22,5 % des étudiants boursiers travaillaient. Ce travail apportait à l'époque 11 % de leurs ressources.

L'analyse des revenus invite à deux remarques. Premièrement, avec évidence apparaît l'extension du travail rémunéré par le biais d'une certaine démocratisation de l'enseignement supérieur entre 1964 et 1973 ⁽¹⁾. Les étudiants qui ont la base de leurs ressources insuffisante (aides familiales et bourses) sont nombreux à exercer un travail rémunéré. Avec la démocratisation, ils sont plus nombreux dans l'enseignement supérieur. L'insuffisance d'autres ressources permet d'expliquer la part forte des salaires dans les revenus des étudiants mariés ou vivant avec un conjoint, de l'origine ouvrière et des employés, et généralement des parents des bas revenus, des non boursiers. D'autre part, il apparaît que la nécessité de trouver une source complémentaire de revenu par un travail n'explique pas l'extension du travail salarié parmi les parisiens plus que parmi les provinciaux ; parmi les étudiants du 2ème cycle (à moins qu'ils soient plus souvent mariés) ; parmi les étudiants en Lettres, Droit, Sciences Economiques et Humaines ; parmi les garçons plus que parmi les filles et parmi ceux qui n'ont pas de mention au bac (ce qui est peut-être lié à l'origine sociale).

Ce qui suit permet, en partie, de donner une interprétation du phénomène.

b) Réussite scolaire des étudiants salariés

La réussite scolaire peut être appréciée à travers l'intervalle entre le début des études supérieures et le diplôme obtenu, par la mention du diplôme, par le diplôme le plus élevé obtenu.

Les observations à l'Université de Lille et de Nice ⁽²⁾ donnent les pourcentages élevés d'abandons au bout de la première année d'études des étudiants salariés (plus de 50 %).

(1) La publication des résultats de l'enquête de l'Université de Rennes (1979) renseignera sur les tendances postérieures à 1973.

(2) Voir CUKROWICZ H. (1980) et Université de Nice (1979).

Tableau 8

Intervalle entre le baccalauréat et la licence
en fonction du temps consacré au travail salarial - Enquête 19

Type de travail	Licence d'enseignement			Licence en Droit		
	Temps complet	Temps partiel	Aucun emploi	Temps complet	Temps partiel	Aucun emploi
Intervalle entre le bac et la licence						
3 ans	4,0	16,6	32,4	-	-	-
4 ans	17,3	25,3	35,2	22,5	41,2	54,1
5 ans	26,7	25,5	20,5	32,6	29,5	30,2
6 ans	19,3	16,2	5,9	23,2	15,2	8,9
7 ans	10,3	7,8	2,5	8,7	6,5	3,4
8 ans et plus	22,4	8,4	3,5	13,0	7,6	3,4

Source : Ph. VRAIN (1973) p. 33.

On voit sur ce tableau l'effet négatif remarquable de l'exercice de l'activité professionnelle sur le déroulement de la scolarisation. Cela se remarque au niveau des flux principaux pour chaque groupe d'étudiants. Ainsi pour les salariés à temps plein, les flux les plus importants se concentrent à la 5ème année d'études pour les deux types de licence. Pour les salariés à temps partiel, ils se situent entre la 4è et la 5ème année pour la licence d'enseignement et à la 4ème année pour la licence en droit. La scolarité des étudiants qui ne travaillent pas se déroule plus vite. La majorité absolue passe la licence au bout de 4 ans (67,6 % licence d'enseignement et 54 % licence en droit). De même, dans la population des étudiants salariés, il y a un pourcentage assez élevé d'étudiants préparant leur licence en deux fois plus de temps qu'il n'en faut dans les conditions normales.

Dans une étude du CEREQ ⁽¹⁾ figurent les données permettant d'apprécier les difficultés que surmontent les étudiants salariés pour arriver au terme de leurs études à l'Université. L'enquête en question étant menée auprès des sortants diplômés ou non, informe de même sur les échecs à tous les niveaux.

(1) A. CHARLOT (1977).

Le tableau 9 concerne les sorties de l'Université avec le niveau de la première année d'études universitaires. La proportion d'étudiants travaillant dans ces abandons est forte, surtout chez les hommes. En Lettres, 66 % de garçons sortant sans diplôme exerçaient au moins une activité à temps partiel. Mais ce n'est pas uniquement le travail salarié qui a empêché les étudiants en Sciences Naturelles de poursuivre leurs études, car plus de 60 % d'entre eux ne travaillaient pas.

Ainsi une forte disparité entre les disciplines existe qui recoupe celle déjà observée sur la fréquence du travail salarié selon les disciplines.

Le sexe à l'intérieur des effectifs par discipline joue un rôle important, par exemple en Sciences Humaines, les garçons travaillent presque deux fois plus souvent que les filles.

Le travail à temps plein est très nuisible pour la réussite universitaire. Les étudiants en Sciences sont les moins touchés, principalement parce que les salariés, comme on l'a vu précédemment, sont plus rares parmi eux.

Tableau 9

Pourcentage des étudiants exerçant ou non un emploi parmi les sortants en 1971 de l'Université avec le niveau de la 1ère année (resp. de licence, licence, DUEL, DUEL et DUES).

Discipline	Sexe	Type de travail rémunéré			
		Temps complet pendant toutes les études	Temps complet pendant une partie des études	Temps partiel	Aucun emploi
Droit (licence)	H	35	9	15	41
	F	23	11	11	55
Sciences Economiques (licence)	H	17	7	21	55
	F	14	10	17	59
Lettres (DUEL)	H	41	10	15	34
	F	18	15	15	52
Sciences Humaines (DUEL)	H	26	12	38	24
	F	19	8	14	59
Sciences (DUES)	H	14	8	16	52
	F	8	15	10	67

Source : A partir de l'enquête du CEREQ (1977) pp. 366-370.

./.

Sans s'arrêter aux autres niveaux de sortie intermédiaire on considère les sorties diplômées du 2ème cycle.

Tableau 10

Pourcentage des étudiants exerçant ou non un emploi parmi les sortants en 1971 du 2ème cycle de l'Université

Discipline	Diplôme obtenu	Sexe	Type de travail rémunéré			
			Temps complet pendant toutes les études	Temps complet pendant une partie des études	Temps partiel	Aucun emploi
Droit	4è année licence	H	17	13	23	47
		F	12	8	17	63
Sciences Economiques	4è année licence	H	11	15	28	46
		F	5	14	22	59
Lettres	Maîtrise	H	25	21	16	38
		F	8	13	21	58
Sciences Humaines	Maîtrise	H	23	22	30	25
		F	3	10	38	49
Sciences	Maîtrise	H	7	8	16	69
		F	7	10	11	72

Source : A partir de l'enquête du CEREQ (1977) pp. 366-370.

Au total l'activité professionnelle surtout à temps partiel n'empêche pas d'arriver au terme des études universitaires. Ceux qui réussissent travaillent généralement plus rarement à temps complet (tableaux 9 et 10). Certainement, les étudiants qui n'ont pas d'activité professionnelle, réussissent plus aisément (Données de l'enquête du CEE qui le montrent pour 1966, (tableau 8 de ce texte)).

A ce niveau de sortie (licence, maîtrise) les flux observés doivent être l'image assez fidèle des effectifs du niveau. Les sorties après l'échec peuvent, par contre, contenir plus d'étudiants salariés que la moyenne. Ainsi le tableau 12 permet-il d'avoir une vision assez complète de la répartition des étudiants salariés dans le 2ème cycle de l'Université et donc de juger leurs résultats. Cette analyse confirme que les garçons salariés sont dominants dans toutes les disciplines. En proportion décroissante, les étudiants salariés sont représentés dans les Sciences Humaines, Lettres, Sciences Economiques, Droit et Sciences. Le travail à temps partiel est plus répandu. Pourtant, un garçon sur quatre en Lettres et en Sciences Humaines travaille à temps complet durant toutes les études universitaires.

c) A propos des conditions de vie des étudiants salariés

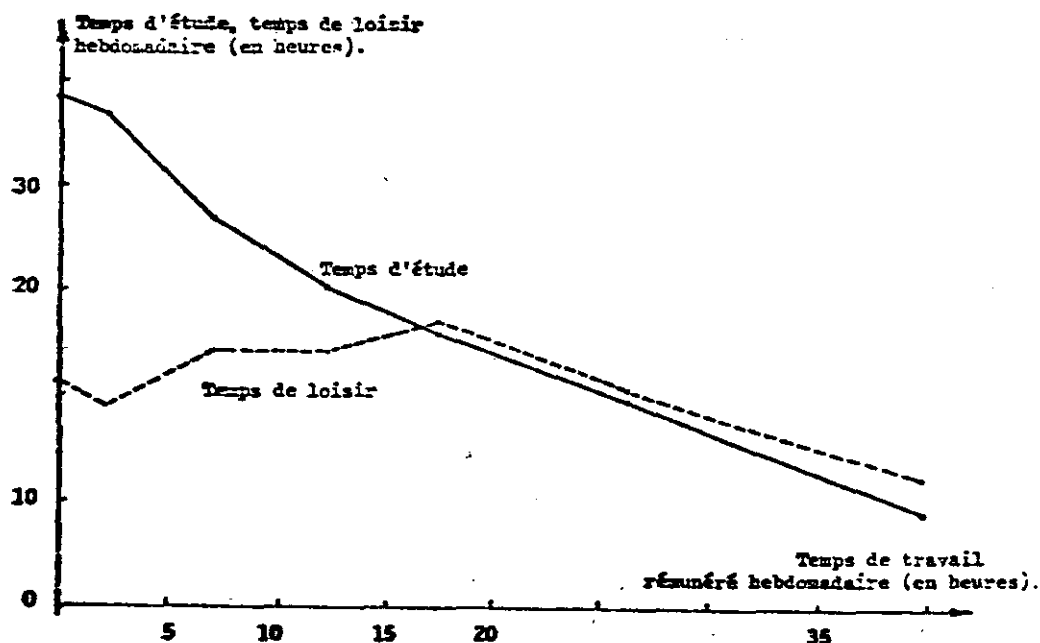
Pour apprécier les conditions de vie des personnes, on choisit le plus souvent les critères suivants : temps de loisirs et qualité des loisirs, de logement ou encore biens immobiliers à leur disposition.

L'analyse d'affectation du temps à l'étude, au travail rémunéré et aux loisirs a été faite par L. LÉVY-GARBOUA (1976) à partir de l'enquête CREDOC-IREDU (1973) ⁽¹⁾. L'auteur constate que le travail à temps partiel, moins de 20 heures par semaine, fait chuter brutalement (jusqu'à la moitié) le temps consacré aux études, le temps de loisirs n'étant pas atteint. Par contre, quand les étudiants travaillent à plein temps ou presque ils ont beaucoup moins de loisirs, mais la diminution du temps d'études dans ces conditions est ralentie.

Globalement, les étudiants qui travaillent plus qu'à mi-temps passent de 2 à 4 fois moins de temps à l'étude que les non salariés. L. LÉVY-GARBOUA a étudié le comportement des étudiants par rapport au monde du travail, d'étude et de loisirs selon un facteur, leur origine sociale. Le comportement le plus désastreux pour les études s'observe chez les couches aisées : professions libérales, cadres supérieurs, industriels, gros commerçants.

Graphique 5

Variation du temps d'études et de loisirs
en fonction du temps de travail rémunéré



(1) Enquête auprès des étudiants. Emploi du temps journalier (1973).

Pour eux, tout se passe au détriment des études quand se prolonge le temps du travail salarié. Et ceci ne fait pas atteinte au temps des loisirs, qui apparaît être relativement incompressible.

Pour les autres couches sociales, on observe aussi une liaison quasi linéaire entre le temps de travail et d'étude, sauf que les enfants des agriculteurs, artisans, petits commerçants, employés, ouvriers et personnels de service persistent plus à sauvegarder le minimum de temps pour les études. Il est à noter que les enfants des cadres moyens, ouvriers et personnels de service consacrent peu de temps aux loisirs même quand ils ne travaillent pas du tout.

Le travail des étudiants comme moyen d'insertion dans la vie professionnelle, la nature des emplois

Par nature d'emploi nous comprenons :

- secteur d'activité ;
- type d'emploi ;
- fonctions exercées ;
- statut du travail ;
- perspectives offertes ;
- salaire perçu.

Les enquêtes réalisées par le CEREQ sur l'insertion professionnelle contiennent des questions relatives au travail qu'effectuent les étudiants de la dernière année d'inscription dans l'établissement et des questions concernant le changement de situation professionnelle à la sortie de l'enseignement supérieur. Ainsi les résultats permettent une appréciation des conditions d'insertion dans la vie professionnelle des étudiants salariés.

Les étudiants de Sections de Techniciens Supérieurs ⁽¹⁾ ne travaillent pas pendant leur scolarité ; mais 10 % de ceux qui en sont issus font encore des études après, le plus souvent au Conservatoire National des Arts et Métiers, et travaillent.

Dans les grandes écoles d'ingénieurs (en 1974-1975) ⁽²⁾ on trouve un pourcentage très faible d'étudiants exerçant une activité professionnelle : 9 % (dont les élèves fonctionnaires 5 %, en pré-contrat 2 % et seulement 2 % pour le travail de plus de 10 h par semaine).

(1) CEREQ (1980) J. LAMOURE et X. VINEY p. 22.

(2) CEREQ (1979) J.L. PIGELET, p. 43.

A l'Université, la population des salariés est importante. Nombre d'entre eux conservent leur ancien emploi après la fin de la scolarité (28 % en Droit et Sciences Economiques, 44 % en Littéraire et 37 % en Sciences). Ceci permet de définir en gros la nature de cet emploi. Les emplois que les sortants ne gardent pas sont en partie des emplois comme on les appelle "d'attente" et de "subsistance". Leur nature reste indéfinie.

L'analyse peut être faite séparément pour les Universités scientifiques, littéraires, de Droit et de Sciences économiques, car les enquêtes ont été réalisées en découpant l'ensemble des formations universitaires.

a) L'emploi des étudiants salariés en Droit et Sciences économiques

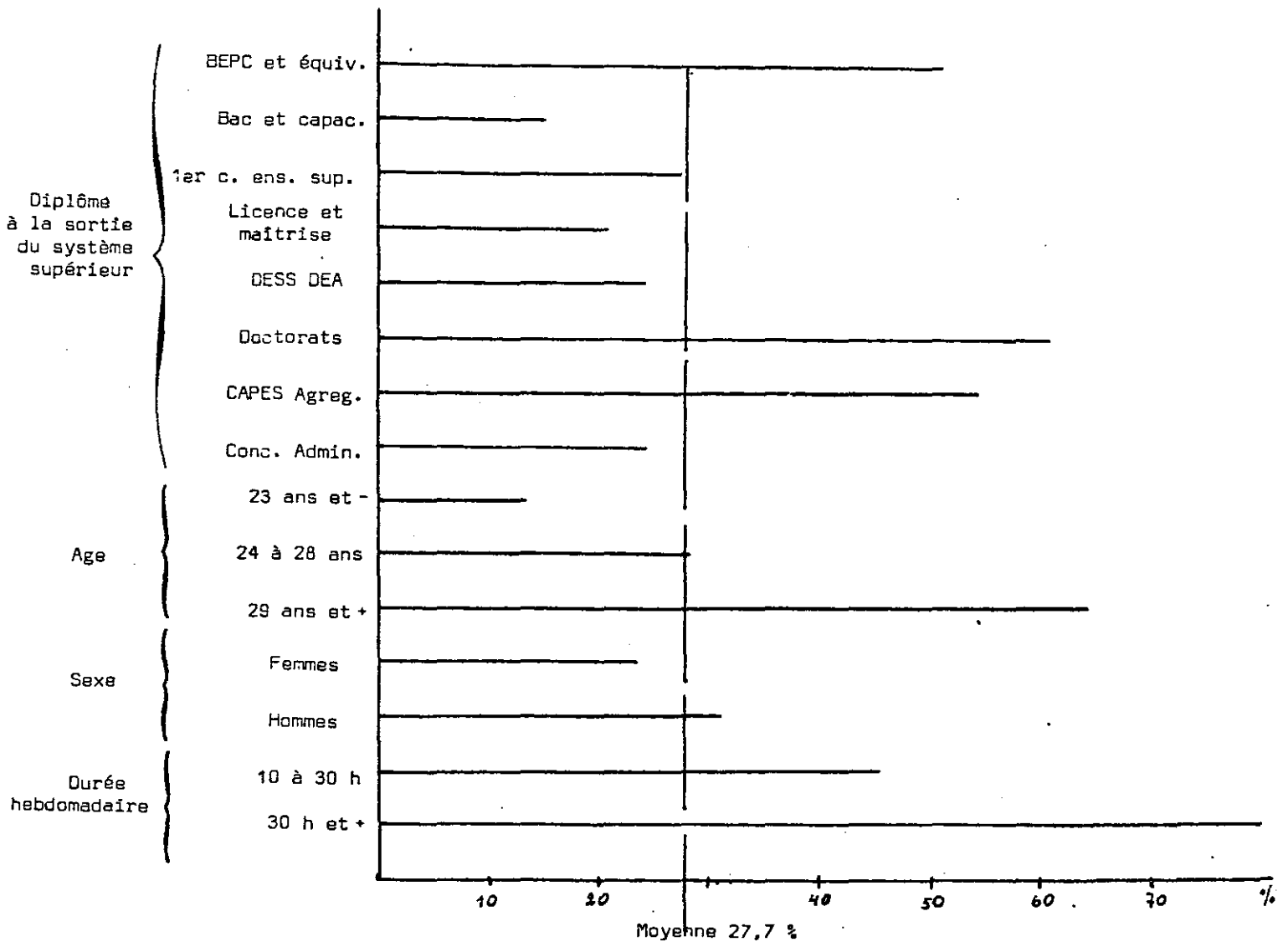
L'examen du graphique 6 page suivante montre que les étudiants travaillant plus de 30 heures par semaine durant la dernière année d'études à l'Université (en Droit et en Sciences économiques) sont "satisfaits" à 80,7 % de leur emploi et le gardent. Moins de la moitié de ceux travaillant à temps partiel réagissent de la même façon à la sortie. Parmi les sortants dans ces disciplines, ce sont les hommes qui conservent plus leurs postes que les femmes. Ce sont aussi les plus âgés c'est-à-dire plus "habitués" à leur travail. Le niveau du diplôme préparé et obtenu joue un rôle important. On voit deux extrêmes. D'un côté les sortants avec le niveau inférieur au bac (BEPC et équivalent) qui conservent leur emploi (dans 51 % des cas), de l'autre les étudiants préparant des doctorats et les concours du CAPES et de l'agrégation (plus de 54 %). En toute rigueur, ce dernier groupe devrait être exclu de la population "étudiants salariés" et étudié en tant que population en formation post-scolaire. Dans le premier groupe il y a beaucoup de jeunes salariés (de moins de 23 ans) probablement abandonnant les études en capacité de Droit.

Malheureusement, pour ce qu'on analyse, la population la plus "intéressante", les sortants à 24-28 ans, après le 1er, le 2ème et même le 3ème cycle (DESS, DEA, DES) comptait de l'ordre de 40 % à 50 % d'ex-étudiants salariés dont 15 - 30 % seulement gardaient leur emploi à la sortie de l'Université.

Ainsi parmi les diplômés du 1er cycle il y a, comme on le voit sur le graphique 7, 27,5 % de ceux qui conservent leur emploi, mais il y a aussi 17 % qui, après avoir travaillé pendant la dernière année universitaire, changent d'emploi (10,8 %), ou cessent (6,1 %) de travailler à la sortie.

Graphique 6

Pourcentage de personnes conservant à la sortie de l'Université de Droit et de Sciences Economiques leur emploi ⁽¹⁾ en fonction du diplôme le plus élevé, l'âge, le sexe et la durée hebdomadaire de travail salarié (Source : CEREQ (1980) Volume 7 pp. 52-54)



(1) L'emploi qui était occupé durant la dernière année d'inscription à l'Université.

Les licenciés et les titulaires du diplôme de maîtrise, dans leur majorité, commencent seulement à travailler (33,4 %) ou à chercher un emploi (29,8 %). Ainsi, parmi les étudiants salariés préparant les diplômes du 2ème cycle, il y a environ 21 % d'entre eux qui ont un emploi stable et le gardent, 8,5 % qui changent et 4 % qui abandonnent leur travail. 42 % des diplômés de DEA, DES, DESS sont des étudiants salariés durant leurs études à l'Université, 12,4 % d'entre eux changent de travail à la sortie et 5 % cessent de travailler. Il est à noter que la répartition par sexe ne donne pas de proportions différentes entre ceux qui changent d'emploi et ceux qui cessent de travailler. C'est au total que les femmes sont moins nombreuses à travailler durant les études.

On suppose que les personnes qui changent d'emploi à la sortie ou bien montent dans la hiérarchie, ou bien trouvent un emploi plus adéquat à leur nouveau diplôme. On pense, ainsi, que les étudiants salariés du premier cycle en Droit et en Sciences Economiques sont souvent des employés qualifiés (en secrétariat, services administratifs, en comptabilité...). Ils doivent occuper aussi les postes de cadres moyens : administratif, comptable des banques. Et moins souvent être instituteur du primaire et technique court ou employé non qualifié, de même que cadre supérieur.

Ces derniers postes sont habituellement attribués aux diplômés de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire à ceux qui changent de travail après la sortie de l'Université ou à ceux qui commencent à travailler ayant déjà leurs diplômes.

Les étudiants salariés préparant la licence ou la maîtrise doivent souvent travailler comme Experts Comptables, Avoués, Attachés stagiaires, Chargés de mission et aux autres postes de cadres supérieurs. Le travail des cadres moyens administratifs (Clercs par exemple) est bien répandu aussi, suivi des Employés qualifiés et non qualifiés.

Durant les études du 3ème cycle les étudiants travaillent généralement comme cadres supérieurs : Attachés d'administration, Conseillers juridiques, Avocats, et autre. Ils ne doivent pas être nombreux dans l'enseignement secondaire et supérieur. Ils exercent par contre les fonctions de cadre moyen, surtout administratif (type secrétaire administratif de Ministère).

Les personnes préparant leurs doctorats sont très nombreuses à travailler à temps plein. On a vu en plus qu'ils ne changent pas d'emploi après leur soutenance de thèse et que 63 % d'entre eux sont des cadres supérieurs et 28 % des cadres moyens.

Tableau 11

Emploi des diplômés en Droit et en Sciences Economiques
(% vertical)

Niveau de diplôme \ Emploi	1er cycle enseignement supérieur	Licence et Maîtrise	DESS, DEA, DES	Doctorats
<u>Cadre supérieur</u>	16,7	37,3	56,9	63,4
dont :				
. Administrat. & Juridique	9,1	26,8	44,0	32,1
. Professeur	5,5	7,2	7,5	24,0
. Autre	2,1	3,3	5,4	7,3
<u>Cadre moyen</u>	43,3	34,1	25,6	27,6
dont :				
. Administratif	13,9	16,5	11,4	9,0
. Comptable	11,8	6,1	3,7	1,7
. Instituteur	9,5	8,5	5,4	-
. Autre	8,1	3,0	5,0	16,9
<u>Employé</u>				
. qualifié	26,2	14,2	7,6	3,8
. non qualifié	9,4	10,2	4,4	-
. Autre emploi (agriculteur, ingénieur, technicien, ouvrier)	4,5	4,0	5,5	5,2
			Ingénieur	

Source : CEREQ (1980) Volume 7.

b) Les étudiants salariés littéraires

Procédons de la même façon. Examinons d'abord la fréquence, selon les diplômes, d'exercice du travail rémunéré et la conservation éventuelle de cet emploi à la sortie (graphique 8).

Le salariat parmi les étudiants en Lettres des Universités est plus répandu que dans les autres disciplines ; on a déjà discuté de ce fait au § II.1 63 % d'hommes ont une activité professionnelle pendant la dernière année d'inscription à l'Université et 61 % de femmes. En moyenne, 44 % de sortants dans cette discipline (Ecoles et Instituts compris) restent à travailler à leur place. Ceci est valable pour tous les diplômes préparés à l'Université. Les sortants des Instituts et des Ecoles sont les moins "attachés" par rapport à la moyenne à leurs postes. Le clivage est remarquable pour les diplômés du 3ème cycle et exceptionnellement pour les femmes. Il y a parmi elles (diplômes du 3ème cycle des Ecoles littéraires) 36 % qui conservent l'ancien emploi et 44,5 % qui changent. La comparaison du mode d'insertion dans la vie professionnelle des étudiants salariés des Universités et des Instituts et Ecoles (du même niveau de diplôme) laisse apparaître une différence importante.

Graphique 7

Pourcentage de personnes conservant à la sortie de l'Université littéraire leur emploi, en fonction du diplôme le plus élevé, de l'âge et du sexe

(Source : CEREQ (1979) Volume 5 pp. 52-53)

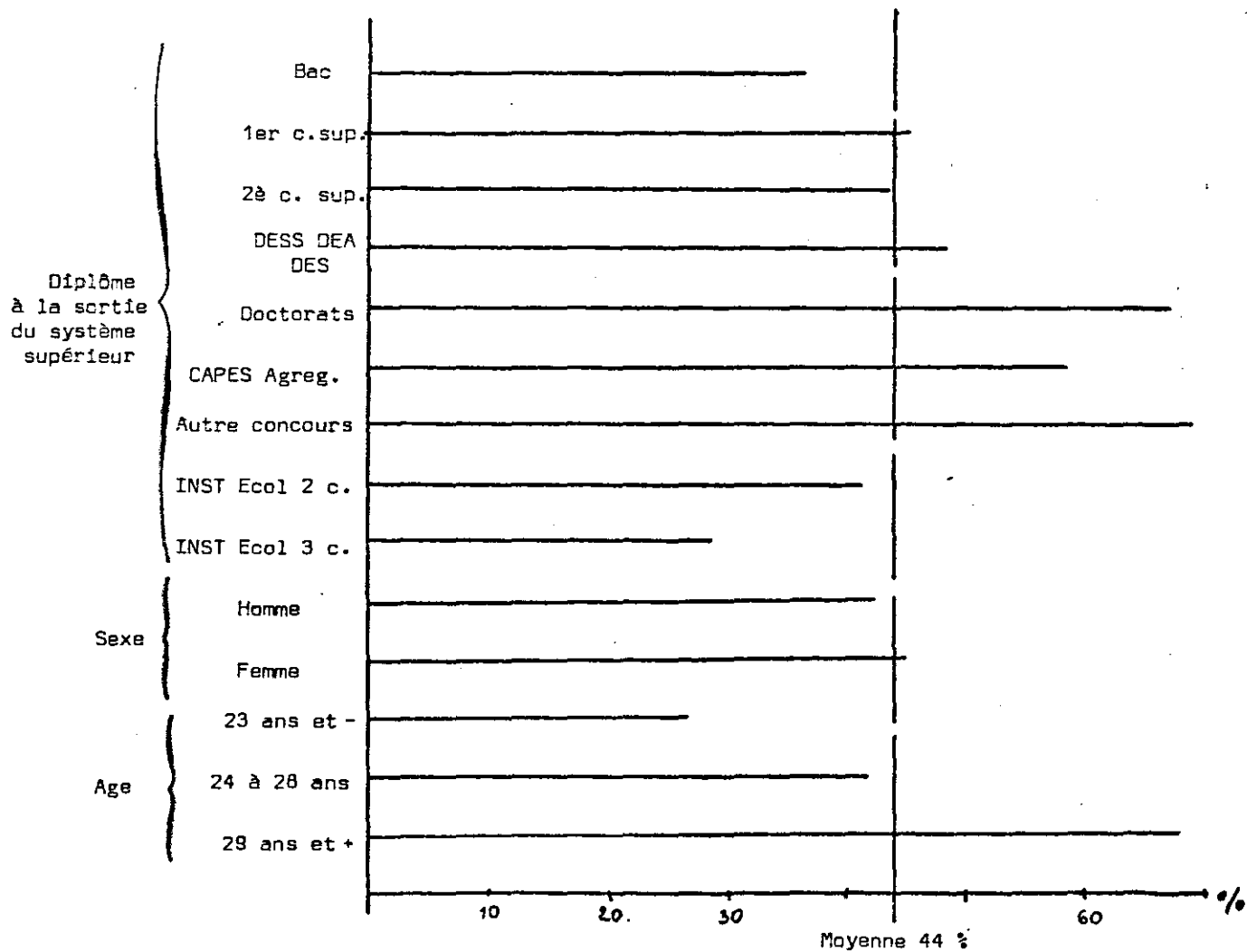


Tableau 12

Emploi des diplômés littéraires (% vertical)

Emploi \ Niveau de diplôme	1er cycle Supérieur	2è cycle Univers.	DESS-DEA-DES	Doctorats	Instituts - Ecoles	
					2è cycle	3è cycle
<u>Cadre supérieur</u>	35,3	65,1	80,6	77,6	75,5	93,5
dont :						
. Administrat. & Juridique	5,0	5,0	15,0	7,9	3,0	12,2
. Professeur	25,0	48,5	15,6	56,4	30,5	ε
. Littéraire et prof. intellectuelle	5,3	9,0	25,5	10,0	42,4	56,7
. Autre	-	2,6	24,5	12,3	-	24,6
<u>Cadre moyen</u>	37,2	20,5	15,1	10,2	18,5	6,1
dont :						
. Instituteur	23,0	11,8	10,2	5,2	6,0	5,0
. Autres (administratif, bancaire, assistant sl)	14,2	8,7	4,9	5,0	12,5	1,1
<u>Employé</u>						
. qualifié	15,0	8,0	-	ε	ε	-
. Autres (agriculteur, ingénieur, technicien, ouvrier, employé non qualifié)	12,5	6,4	4,3	12,2	6,0	6,4
			Ingénieurs			

Source : CEREQ (1979) Vol. 5 pp. 77-82.

Les étudiants littéraires du premier cycle peuvent occuper des emplois de cadre moyen, principalement en tant qu'Instituteur, Maître auxiliaire, mais aussi comme Professeur de lycées (cadre supérieur). On peut supposer aussi qu'ils ont, pendant leurs études, des postes dans des banques, et travaillent comme Assistant social et Employé qualifié.

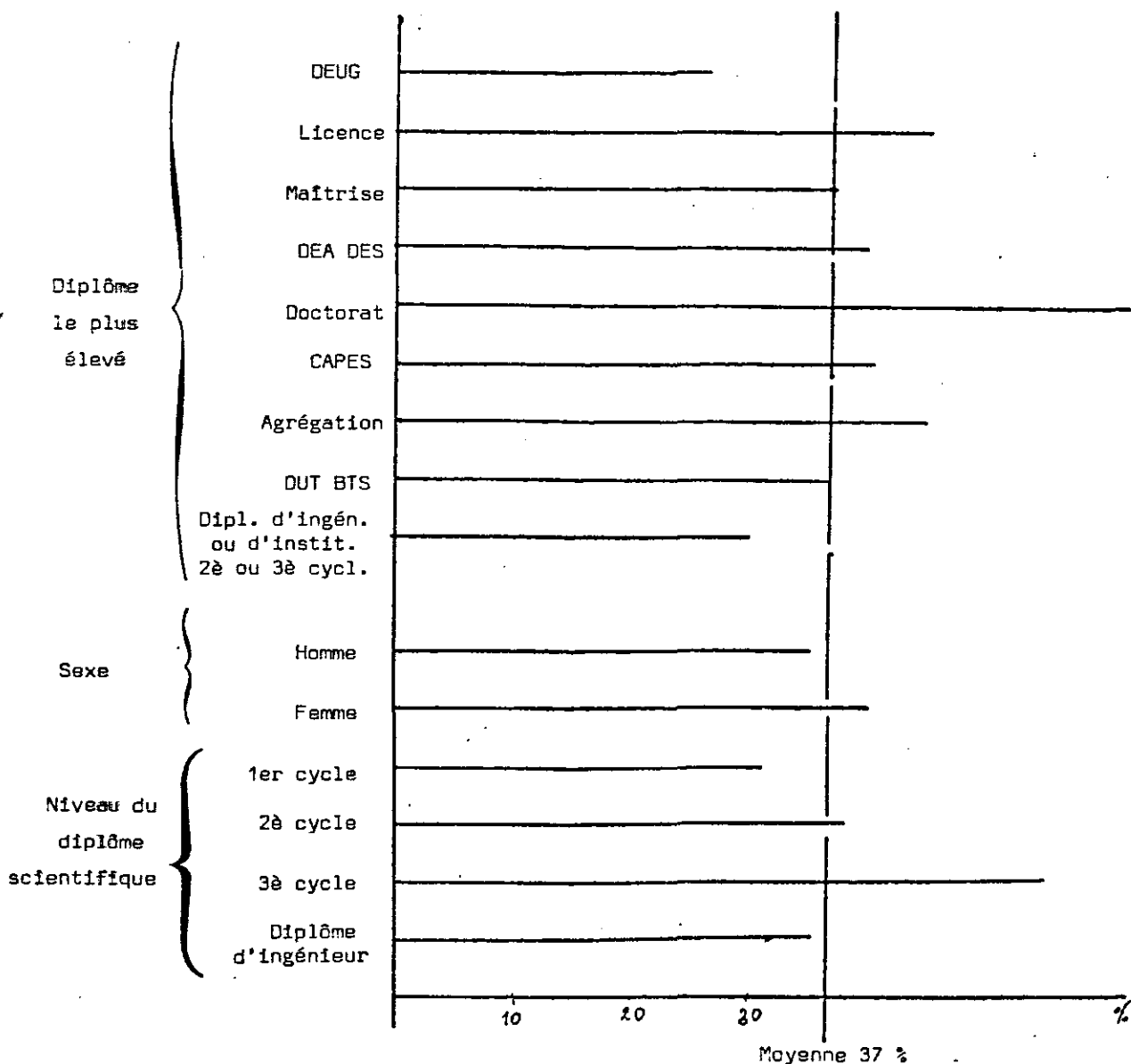
Ceux qui préparent les diplômes de 2ème et 3ème cycles doivent avoir le plus souvent des emplois correspondant aux postes des cadres supérieurs et moyens de l'enseignement. Les étudiants salariés du 2ème cycle universitaire sont des Maîtres auxiliaires et des Surveillants. En 3ème cycle, ils sont des cadres supérieurs littéraires ou ont une autre profession intellectuelle.

./.

Graphique 8

Pourcentage de sortants des Universités
Scientifiques conservant leur ancien emploi
en fonction du sexe, du diplôme le plus élevé
et du niveau du diplôme

(Source : CEREQ (1978) Volume 3 pp. 68-71)



c) L'emploi des étudiants salariés des Universités Scientifiques

Les Universités scientifiques sont les plus réservées par rapport aux salariés en comparaison avec les autres disciplines, et pourtant 45 % de garçons et 50 % de filles travaillent au moment de leur dernière inscription (en 1978). En quittant la Faculté, 35 % de sortants garçons ont conservé leur ancien emploi et 40 % de filles.

Le graphique présente une certaine uniformité, les diplômés du 3ème cycle mis à part. Les sortants au niveau du DEUG et en général du 1er cycle sont jeunes qui, dans 50 % des cas pour les femmes, et 65 % pour les hommes, n'ont pas travaillé. Et ceux qui étaient salariés conservent plutôt leurs emplois. Les Ingénieurs sont souvent "débutants" sur le marché du travail eux aussi. On voit que parmi les Scientifiques ce sont plus souvent les femmes qui ne changent pas d'emploi.

Regardons les emplois que pouvaient exercer au moins ceux des étudiants salariés qui les ont conservés.

Tableau 13

Emplois regroupés des diplômés scientifiques
(% vertical)

	Répartition moyenne	DEUG	Licence	Maîtrise	DEA-DES	Doctorat	DUT - BTS	Diplôme d'Ingén. 2è ou 3è c.
Cadre supérieur	49,2	33,9	70,0	50,8	40,2	54,7	13,0	29,8
Cadre moyen	12,8	24,1	10,2	13,6	5,1	-	15,1	7,5
Ingénieur et Cad. Tech. Sup.	18,7	9,8	9,5	18,6	35,2	39,0	6,6	55,7
Technicien	11,0	20,7	8,0	12,8	18,0	3,0	58,0	7,0
Ouvrier	1,7	2,1	0,5	1,5	-	ε	4,0	-
Employé	5,9	8,2	1,8	2,1	1,5	ε	2,5	-
Agriculteur	0,7	1,2	-	0,6	-	ε	0,8	-

Source : CEREQ, Volume 3 p. 99.

Les diplômés scientifiques n'exercent pratiquement pas ni le travail d'ouvrier ni d'agriculteur. Peu nombreux sont aussi les employés ; il y a seulement les diplômés de DEUG (8,2 % d'entre eux) qui occupent ces postes. Les diplômés (ou non diplômés) du premier cycle sont souvent des techniciens surtout s'ils sont spécialisés en physique et chimie ; ils sont bien représentés parmi les cadres moyens (spécialité : mathématiques, sciences naturelles).

Au niveau des diplômes du 2ème cycle, les étudiants sont en majorité des cadres supérieurs, principalement Professeurs.

Les étudiants sortants avec un diplôme d'Ingénieur ou équivalent occupent les emplois d'Ingénieurs souvent en informatique ou travaillent comme Statisticiens. Beaucoup de diplômés-ingénieurs travaillent comme Chercheurs scientifiques de même que les diplômés du Doctorat.

En ce qui concerne la mobilité géographique des diplômés en Sciences (CEREQ, Volume 3, p. 116) on remarque que le travail durant les études est un facteur d'insertion locale. 80 % des étudiants qui travaillent plus de 10 h par semaine restent après la fin de leurs études dans leur région. Cette proportion s'abaisse à 63 % pour ceux qui ne travaillent pas ou travaillent moins de 10 h par semaine.

d) Comparaison des emplois exercés par les étudiants de différentes disciplines à l'Université

La disparité qui existe entre la fréquence d'exercice du travail salarié par les étudiants de différentes disciplines paraît être renforcée par le caractère de leurs emplois. Seulement 28 % d'étudiants salariés en Droit et en Sciences Economiques gardent leur emploi après la fin des études. Cette moyenne est calculée en comprenant les diplômés en Doctorats. Cela donne encore plus d'importance à cette sous-population en la renforçant par des "faux" étudiants-salariés. La même remarque peut être faite pour les moyennes des graphiques 5 et 6 c'est-à-dire pour les deux autres disciplines : Lettres et Sciences ⁽¹⁾ mais la proportion de ceux qui gardent leurs anciens emplois est beaucoup plus forte. Pour les Universités Scientifiques, elle est égale à 37 %, et à 44 % en Lettres. Ce phénomène ne s'explique pas uniquement par le nombre d'étudiants salariés selon les disciplines, car ils sont plus concentrés, par exemple, en Sciences Economiques et en Droit qu'en Sciences Naturelles. On pense, alors, que le travail rémunéré pour les étudiants en Sciences est plus le moyen d'insertion dans leur profession que pour les étudiants en Sciences Economiques et en Droit. Ces derniers changent d'emploi plus massivement à la sortie puisque cet emploi est un emploi d'attente, moyen de résoudre des besoins immédiats financiers.

Les caractéristiques des emplois ⁽²⁾ (tableaux 11, 12, 13) offerts aux personnes diplômées (ou préparant un diplôme) selon les disciplines sont suffisamment divergentes pour comprendre la raison de ce comportement. Les diplômes scientifiques et littéraires, mêmes les moins élevés, permettent l'accès aux postes de cadres supérieurs. Evidemment, les étudiants qui occupent ces emplois pendant leurs études sont nombreux à les conserver. Les Sciences Economiques préparent très souvent les étudiants aux emplois de cadres moyens. Même parmi les diplômés du troisième cycle, il y a plus de 25 % de cadres moyens.

(1) La correction rigoureuse exigerait l'introduction dans l'analyse des facteurs d'âge, de niveau de revenu et autres, ce qui n'est pas faisable à partir de l'enquête du CEREQ.

(2) En nomenclatures regroupées qui sont plus aisément comparables pour les diplômes de différentes disciplines. ./. .

Conclusion

Le phénomène du salariat des étudiants n'est pas nouveau. Depuis 1964, quand a été effectuée la première étude sur les conditions de vie des étudiants, on constate le pourcentage élevé d'étudiants exerçant un travail rémunéré, 33 % ⁽¹⁾. La population des "étudiants salariés" a été moins importante, car dans cette partie des étudiants entre ceux qui ont eu un travail occasionnel. En 1979, selon l'enquête de l'"Etudiant", le travail non occasionnel a été exercé par 23 % d'étudiants. La structure de la population des étudiants salariés connaît des transformations. Elle est sensible à la dégradation de la situation des étudiants et à la démocratisation au sein de l'Université qui ont eu lieu dans les années soixante - soixante-dix. Les enquêtes ont mis en lumière le mobile financier du travail salarié et la recherche par les étudiants de l'autonomie par rapport à leur famille. La nécessité du travail rémunéré apparaît avec une acuité particulière chez les étudiants qui vivent matrimonialement, plus âgés que la moyenne des étudiants, et ayant des parents des couches modestes (ouvriers, employés, petits commerçants). Pourtant la disposition des couches aisées à exercer un travail rémunéré (27 % parmi les étudiants dont les parents avaient des professions libérales et étaient cadres supérieurs en 1964, 20 % dans la même couche à exercer un travail non occasionnel en 1979) indique qu'il existe d'autres causes que l'acquisition de l'autonomie financière.

Effectivement, il n'y a pas d'étudiants salariés dans les écoles d'ingénieurs, pourtant la répartition par catégorie sociale d'origine est proche de celle de l'Université ⁽²⁾. On induit la nécessité de prendre en considération les différences au sein de l'enseignement supérieur d'organiser la scolarité et d'assurer à la sortie un travail adéquat aux aspirations des étudiants.

Le motif d'insertion dans la vie professionnelle est beaucoup moins analysé jusqu'à présent dans les études sur le travail salarié des étudiants que les motifs financiers. Pourtant, l'analyse comparative des emplois effectués par les étudiants de trois disciplines universitaires ⁽³⁾ : Sciences, Littérature, Droit et Sciences économiques, de même que le constat de l'absence de travail salarié dans les Ecoles d'Ingénieurs, permettent de dire que la

(1) Enquête de la MNEF (1964) p. 73.

(2) La comparaison à partir du CEREQ (1979) J.L. PIGELET p. 34 pour les Ecoles d'Ingénieurs, et J.P. JAROUSSE (1980) pour les Universités.

(3) Qui est possible grâce aux études du CEREQ (1978) (1979) (1980).

structure de la population étudiée évolue face à la dévalorisation des diplômes universitaires et à la complication du marché du travail en général. Cet aspect du problème exigerait un développement, qui appelle à son tour de nouvelles informations empiriques.

De même, la nécessité est de préciser la distinction entre les étudiants salariés en formation initiale et les actifs en formation post-scolaire. Dans la mesure du possible on a essayé dans l'étude de s'en tenir à la définition donnée et de préciser les contours de ces deux populations qui pourraient être considérées comme voisines.

B I B L I O G R A P H I E

Enquêtes

- CEE (1966) G. GONTIER, D. BIDOU, Ph. VRAIN,
Carrière universitaire et perspectives professionnelles,
Population, Fév. 1970
- CEREQ (1977) A. CHARLOT,
Les Universités et le marché du travail, Dossier N 14
- CEREQ (1978), (1979), (1980),
Tableaux de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active
Volume 3 : Les Universités Scientifiques (Décembre 1978)
Volume 5 : Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie
des Universités (Décembre 1979)
Volume 7 : Accès à l'emploi des étudiants à la sortie des Université
de Droit et de Sciences Economiques (Juin 1980)
- CREDOC-IREDU (1973/74),
Enquête auprès des étudiants sur les conditions de vie et de travail
Dijon
- CREDOC-IREDU (1973),
Enquête auprès des étudiants, emploi du temps journalier
- ENQUETE NATIONALE (1977),
Les Etudiants en 1977, "L'Etudiant", 1977
- ENQUETE NATIONALE (1979),
Les Etudiants en 1979, "L'Etudiant", 1979
- ENQUETE sur les Dépenses et les Ressources des Etudiants (1979)
Université de Rennes
- "120 questions aux étudiants et aux lycéens" (1978),
Guide de l'Etudiant 1978/1979, Octobre
- INSEE (1980),
Enquête-pilote sur l'Emploi, Novembre
- MNEF (1964),
Le budget de l'étudiant, Recherches Universitaires, N6 spécial.

Etudes

AGNES Y. (1977),

Les étudiants en 1977, Monde de l'Education, N 32, Octobre

AGNES Y. (1979),

Les étudiants en 1979 : le repli, Monde de l'Education, N 54, Octob

CEREQ (1976),

COUGET J., GILLY J.P., GUILLEMOT M.,

Etude du devenir universitaire et professionnel des étudiants
inscrits au DEUG A en 1ère année au 1er Octobre 1976, rapport N 1
Rapport Univ. Toulouse III, GERP

CEREQ (1978), (1979), (1980),

F. POTTIER (1978),

Le devenir des étudiants scientifiques à la sortie des Universités,
Cahier 1, D.F. Octobre

J.L. PIGELET (1979),

Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des Ecoles
d'Ingénieurs, Cahier 3, D.F. Novembre

J. LAMOURE et X. VINEY (1980),

Accès à l'emploi à l'issue des sections de Techniciens supérieurs,
Cahier 4, D.F. Juillet

CUKROWICZ H. (1980),

Université et emploi : enquête sur les étudiants lillois de 71 à 77,
Presse Univ. de Lille, 1980

DELORS J., VIENS C, et JEANPERRIN D. (1975),

L'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans la
vie active, Univ. Paris IX Dauphine, 1975

JAROUSSE J.P. (1980),

Evolution du comportement des étudiants, CREDOC ronéoté

Jeunes, Etudiants (1977),

N 11 spécial, Droit social

LAULHÉ (1980),

Les actifs à l'école, Econ. et Stat. N 123

LEMENNICIER B., LÉVY-GARBOUA L., N'GUYEN R. (1974),

Ressources et dépenses des étudiants en 1973-74

LÉVY-GARBOUA L. (1976),

Les demandes de l'étudiant ou les contradictions de l'Université de masse, Revue Française de Sociologie, 1976, N 1

MILLQT B. (1975),

Les moyens de la politique d'aide : la situation financière des étudiants, dans : L'aide aux étudiants en France (faits et critique CREDOC ronéo.

SEIS (1980),

Note sur les étudiants salariés inscrits en 1978-1979 dans l'enseignement universitaire public, Ministère de l'Education

Université de Nice (1974),

L'appareil universitaire et le marché de l'emploi urbain, Caractéristiques d'une cohorte d'étudiants de l'Université de Nice

VRAIN Ph. (1973),

Les débouchés professionnels des étudiants, PUF.